



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRADE/C/2006/14  
24 mars 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DU COMMERCE**

Première session  
Genève, 21-23 juin 2006  
Points 5.3 et 8 de l'ordre du jour provisoire

**NORMES DE QUALITÉ DES PRODUITS COMMERCIAUX AGRICOLES**

**MODIFICATIONS DU PROGRAMME DE TRAVAIL  
POUR 2006-2007**

Présenté par le Bureau du Comité pour approbation

1. Dans son plan de réforme la CEE envisage l'attribution d'un poste P-4 additionnel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006, en vue d'appuyer le programme de travail du Comité du commerce dans le domaine des normes de qualité des produits commerciaux agricoles. Elle demande aussi que des «consultations [soient] engagées avec l'OCDE afin de concentrer les activités [relatives aux normes de qualité des produits agricoles] des deux organismes au sein de la CEE». Une des principales responsabilités du nouveau titulaire du poste serait de superviser les «nouvelles» activités.
2. Cependant, alors que des discussions sont en cours avec l'OCDE et les membres du régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes, ces activités additionnelles ne figurent toujours pas dans le programme de travail du Comité. Dans l'intervalle, le titulaire du nouveau poste P-4 entreprendra les activités suivantes:
  - Contribuer à la mise en place des nouveaux mécanismes de coopération avec l'OCDE;
  - Entreprendre de collecter des fonds pour financer l'élaboration et la mise en œuvre de normes de qualité des produits agricoles et d'activités de renforcement des capacités dans les pays moins développés de la région;

- Organiser des séminaires sur le renforcement des capacités dans les pays de la CEI et de l'Europe du Sud-Est;
- Mener des recherches sur l'utilisation et l'application des normes de qualité des produits commerciaux agricoles.

3. Le Bureau suggère que les tâches susmentionnées soient approuvées par le Comité et incluses dans le programme de travail pour 2006-2007.

-----